

# LE FÉDÉRALISTE

Alexander Hamilton  
John Jay  
James Madison

*Préface de*

André TUNC

Nouveaux Horizons

DR 491

Collection **ÉTUDES JURIDIQUES COMPARATIVES**  
dirigée par **André TUNC**

# LE FÉDÉRALISTE

Alexander Hamilton  
John Jay  
James Madison



ID 148 1/1

Préface de

**André TUNC**

Professeur à l'Université de Paris I

Version française du Professeur Gaston Jèze



**ECONOMICA**

49, rue Héricart, 75015 Paris



## TABLE DES MATIÈRES

<b>N° I. — Introduction générale (HAMILTON)</b> . . . . .	1
But poursuivi par la publication des articles du Fédéraliste.	
<b>N° II. — Dangers qui résultent des forces et de l'influence étrangère (JAY)</b> . . . . .	7
Réflexions générales.	
<b>N° III. — Continuation du même sujet (JAY)</b> . . . . .	13
L'Union est une garantie contre les dangers. — Elle écarte les justes causes de guerre. — Elle est plus capable que les gouvernements des Etats de régler les litiges internationaux.	
<b>N° IV. — Continuation du même sujet (JAY)</b> . . . . .	19
L'Union écarte aussi les causes injustes de guerre. — Elle est plus capable que les gouvernements des Etats de contraindre les puissances étrangères à respecter et à s'abstenir d'attaquer notre commerce.	
<b>N° V. — Continuation du même sujet (JAY)</b> . . . . .	26
L'union écarte l'influence des puissances étrangères dans les Etats particuliers, influence qui se ferait sentir si les Etats particuliers n'étaient pas unis. — Elle empêche ces derniers de s'allier avec des puissances étrangères rivales.	
<b>N° VI. — Dangers de guerre entre les Etats (HAMILTON)</b> . . . . .	32
Motifs de ces luttes si les Etats ne s'unissent pas ; dangers résultant dans les petits Etats de l'ambition personnelle. — Exemples tirés de l'histoire. — La révolte de Shay. — Réponse aux objections de ceux qui préconisent la séparation. — Exemples tirés de l'histoire. — Conclusion qui s'en dégage.	
<b>N° VII. — Continuation du même sujet (HAMILTON)</b> . . . . .	41
Énumération des motifs de guerre entre les Etats s'ils ne restent pas unis.	
<b>N° VIII. — Conséquences de la lutte entre les Etats (HAMILTON)</b> . . . . .	50
En premier lieu, dangers courus par les personnes et les propriétés. — En deuxième lieu, armées permanentes, développement du pouvoir exécutif, subordination du pouvoir civil au	

pouvoir militaire. — Réponse aux objections. — L'armée ne fait courir aucun risque à la liberté, s'il y a une Union. — Exemples tirés de la Grèce et de la Grande-Bretagne.

**N° IX. — Utilité de l'Union contre les factions et les insurrections (HAMILTON)** . . . . . 58

Danger de ces troubles dans les Républiques; argument tiré de ces dangers par les avocats du despotisme. — Avantages d'une Confédération. — Exemples tirés de l'histoire. — Opinion de Montesquieu. — Différence entre une Confédération et une Consolidation. — Nature de la Confédération. — Le projet de Constitution consacre une République fédérative. — La Confédération des Lyciens.

**N° X. — Continuation du même sujet (MADISON)** . . . . . 66

Danger des factions aux Etats-Unis comme ailleurs. — Nature des factions. — Moyen d'en écarter les dangers. — Supériorité du gouvernement représentatif sur la démocratie pour empêcher les factions. — Avantages que présente à cet égard une grande République.

**N° XI. — Utilité de l'Union relativement au commerce et à la marine (HAMILTON)** . . . . . 77

Envie portée par les puissances étrangères à notre commerce. — Nécessité d'unir nos efforts. — Respect que commande une flotte. — Effets de la désunion sur le commerce. — Sur les pêcheries. — Sur la navigation à travers les lacs de l'Ouest et le Mississipi. — Jalousie de l'Espagne. — Avantages d'une marine. — Commerce intérieur. — L'Europe n'est pas supérieure à l'Amérique.

**N° XII. — Utilité de l'Union relativement aux finances (HAMILTON)** . . . . . 87

Le commerce est la source principale de la richesse; il facilite le paiement des impôts. — Ce qui convient le mieux à l'Amérique, ce sont les taxes indirectes; et c'est le commerce qui les supporte. — Peu d'impôts indirects dans l'Union. — Conséquences qui résulteraient de la disparition de cette ressource. — Il faut un revenu et c'est l'Union qui assure le mieux ce revenu.

**N° XIII. — Avantages de l'Union relativement à l'économie dans le gouvernement (HAMILTON)** . . . . . 95

Au lieu de plusieurs listes civiles on n'en aura qu'une seule. — Si l'on forme plusieurs petites Confédérations, chacune d'elles dépensera autant que la Confédération unique.

**N° XIV. — Réponse aux objections dirigées contre la Constitution proposée, et tirées de l'étendue du territoire (MADISON)** . . . . . 99

Différence entre une république et une démocratie. — Opinions erronées concernant les anciennes républiques. — Etendue des limites d'une république. — Le territoire des Etats-Unis n'est pas trop étendu, si on le compare aux nations euro-

peennes. — Limitation de la compétence des Etats-Unis aux questions d'intérêt général. — But poursuivi par la Constitution d'unir les Etats et d'augmenter leur nombre. — Les relations entre les Etats seront encouragées. — Tous les Etats sont exposés à des dangers et tous ont besoin de protection.

**N° XV. — Insuffisance de la présente Confédération pour maintenir l'Union (HAMILTON)** . . . . . 107

Dangers résultant de la Confédération actuelle. — Analyse des défauts de la Confédération. — Véritable objet du gouvernement. — Impuissance de la Confédération à donner un gouvernement énergique. — Expérience faite sous la présente Confédération.

**N° XVI. — Continuation du même sujet (HAMILTON)** . . . . . 118

Expérience des autres Confédérations. — La Confédération actuelle entraîne la guerre civile, l'intervention étrangère, la ruine du pays, le despotisme militaire. — L'Union ne peut continuer à exister dans ces conditions. — Un gouvernement énergique doit atteindre les individus. — Réponse aux objections.

**N° XVII. — Continuation du même sujet (HAMILTON)** . . . . . 126

On objecte que les droits réservés des Etats seront compromis. — Le danger réel est ailleurs. — Les gouvernements fédéraux tendent à l'anarchie et non à la tyrannie. — Les Etats auront une influence prépondérante. — Motifs. — Exemples tirés de l'histoire.

**N° XVIII. — Continuation du même sujet (HAMILTON ET MADISON)** . . . . . 132

Exemples tirés de l'histoire.

**N° XIX. — Continuation du même sujet (HAMILTON ET MADISON)** . . . . . 141

Exemple tirés de l'histoire.

**N° XX. — Continuation du même sujet (HAMILTON ET MADISON)** . . . . . 150

Exemple des Pays-Bas.

**N° XXI. — Autres défauts de la Confédération actuelle (HAMILTON)** . . . . . 157

Absence d'autorité dans le Congrès pour obtenir l'observation de ses lois, de ses ordres, pour venir au secours d'un Etat. — Inconvénients des Constitutions des Etats. — Remède proposé. — Avantages des taxes de consommation et des impôts indirects.

**N° XXII. — Autres défauts de la Confédération actuelle (suite) (HAMILTON)** . . . . . 165

Absence de tout pouvoir pour régler le commerce. — Dangers du système de la levée des troupes par quote. — Dangers du vote égal des Etats dans le Congrès. — Absence d'un pouvoir judiciaire. — Impuissance du Congrès. — La Confédération actuelle n'a jamais été ratifiée par le Peuple.

**N° XXIII. — De la nécessité d'un gouvernement aussi**

énergique que celui qui est proposé pour le maintien de l'Union (HAMILTON) . . . . .	178
Objets du gouvernement fédéral. — Défense commune des Etats et pouvoirs nécessaires. — Défauts de la Confédération à ce point de vue. — Remèdes apportés par la Constitution.	
N° XXIV. — Pouvoirs nécessaires à la défense commune (suite) (HAMILTON) . . . . .	185
Réponse à l'objection tirée de l'armée permanente. — Le pouvoir d'établir une armée permanente est donné au Congrès. — Les Constitutions des Etats, sauf deux exemples, ne le prohibent pas ; pas plus que les articles de Confédération. — Nécessité de ce pouvoir dans le gouvernement fédéral. — Le commerce a besoin d'une flotte.	
N° XXV. — Pouvoirs nécessaires à la défense commune (suite) (HAMILTON) . . . . .	193
Réponse à l'objection que les Etats pourvoient à la défense commune. — Insuffisance des Etats pour cet objet. — Dispositions de la Confédération à cet égard. — Désavantages de la milice. — Les armées permanentes sont parfois nécessaires même en l'absence d'une guerre étrangère. — Exemple de la Pennsylvanie et du Massachusetts. — Danger de trop restreindre le gouvernement fédéral.	
N° XXVI. — De l'idée de restreindre l'autorité législative en ce qui concerne la défense commune (HAMILTON) . . . . .	201
Son origine. — Prohibition des établissements militaires en temps de paix. — Garanties.	
N° XXVII. — Continuation du même sujet (HAMILTON) . . . . .	210
Examen de l'objection tirée de ce que le nouveau gouvernement usera de la force militaire pour son administration. — Le gouvernement fédéral sera vraisemblablement mieux administré que celui des Etats. — Il aura donc moins besoin qu'on ne le dit de recourir à la force.	
N° XXVIII. — Continuation du même sujet (HAMILTON) . . . . .	216
Cas dans lesquels le gouvernement fédéral doit user de la force. — Cet emploi sera contrôlé par le Congrès. — Garanties contre l'usage abusif : Pouvoirs du Congrès, droits des Etats, étendue du territoire, ressources limitées du pays.	
N° XXIX. — De la milice (HAMILTON) . . . . .	223
Le règlement de la milice doit appartenir au gouvernement fédéral. — Projet de Publius. — La nomination des officiers de la milice par les Etats est une garantie suffisante.	
N° XXX. — Pouvoir général de taxation (HAMILTON) . . . . .	232
Ce pouvoir est nécessaire dans toute Constitution. — Inconvénients résultant de l'absence de ce pouvoir. — Les résultats de la Confédération actuelle. — Dangers du système des réquisitions. — Nécessité de ce pouvoir en temps de guerre. — Augmentation du crédit public.	

N° XXXI. — Continuation du même sujet (HAMILTON) . . . . .	240
Importance des premiers principes en morale et en politique. — Examen des principaux arguments relatifs aux usurpations du gouvernement fédéral sur les gouvernements des Etats. — Les sympathies populaires seront pour les gouvernements des Etats.	
N° XXXII. — Continuation du même sujet (HAMILTON) . . . . .	247
Examen de l'objection tirée de l'empiètement du gouvernement fédéral sur les gouvernements des Etats. — La souveraineté fédérale est limitée. — Le droit du gouvernement fédéral ne porte que sur l'établissement des droits d'importation. — A tous autres égards, le pouvoir d'imposer est concurrent avec celui des Etats. — Une autorité concurrente est la conséquence nécessaire de la division de la souveraineté.	
N° XXXIII. — Continuation du même sujet (HAMILTON) . . . . .	253
Pouvoirs incidents résultant du droit d'imposer. — Les autorités fédérales et leurs électeurs sont les juges de l'utilité des mesures fédérales. — Les lois fiscales de l'Union seront-elles souveraines ? — Limitation par la Constitution.	
N° XXXIV. — Continuation du même sujet (HAMILTON) . . . . .	260
Il n'y a d'autre alternative qu'une taxation concurrente ou une subordination complète des Etats. — Il est absurde de contester la possibilité de cette autorité concurrente. — Exemples tirés de l'histoire romaine. — Nécessité pour le gouvernement fédéral de larges pouvoirs d'imposer.	
N° XXXV. — Continuation du même sujet (HAMILTON) . . . . .	268
Raisons qu'il y a de ne point restreindre le gouvernement fédéral en matière de revenus. — Toutes les classes de contribuables seront représentées au Congrès.	
N° XXXVI. — Continuation du même sujet (HAMILTON) . . . . .	277
De la représentation au Congrès et du pouvoir d'imposer. — Le droit d'établir des taxes intérieures est préférable au système des réquisitions. — Il n'y a pas à redouter de conflit entre les autorités locales et les autorités fédérales. — Autres objections.	
N° XXXVII. — Difficultés rencontrées par la Convention dans l'élaboration d'une forme de gouvernement (MADISON) . . . . .	287
Difficultés qu'il y a à discuter de sang-froid les questions politiques. — Préjugés favorables ou défavorables. — Le <i>Fédéraliste</i> ne s'adresse ni aux uns ni aux autres ; il s'adresse à tous ceux qui veulent le bonheur du pays. — Nouveauté du problème. — Difficultés de la tâche. — La Convention a travaillé sans esprit de parti et a fini par donner satisfaction à tous les intérêts.	
N° XXXVIII. — Continuation du même sujet. Incohérence des objections dirigées contre le nouveau système (MADISON) . . . . .	298
Jusqu'ici tous les gouvernements ont été construits par des individus. — Exemples. — Les erreurs du nouveau système pro-	

viennent de l'inexpérience. — Situation actuelle de l'Amérique. — Défauts actuels. — Futilité des objections et des remèdes des adversaires de la Constitution.	
<b>N° XXXIX. — Conformité du projet aux principes républicains (MADISON)</b> . . . . .	310
Seul un système républicain est possible en Amérique. — Principes du gouvernement républicain. — Conformité de la Constitution proposée à ce modèle. — Démonstration par des exemples tirés des articles de la Constitution. — La Constitution n'est ni entièrement fédérale ni entièrement nationale.	
<b>N° XL. — Droit de la Convention de former un gouvernement mixte (MADISON)</b> . . . . .	320
Quels étaient les pouvoirs de la Convention ? — Elle aurait pu excéder ces pouvoirs. — Nécessité d'effectuer un changement radical. — Même si la Convention a dépassé ces pouvoirs, cela n'empêche pas de ratifier la Constitution.	
<b>N° XLI. — Examen général des pouvoirs conférés par la Constitution (MADISON)</b> . . . . .	331
Quelle quantité de pouvoir a été conférée ? — Elle est raisonnable. — Quels sont les pouvoirs conférés ? — Déclaration de guerre, délivrance des lettres de marque, armée et flotte, milice, taxes et emprunts.	
<b>N° XLII. — Continuation de l'examen des pouvoirs conférés par la Constitution (MADISON)</b> . . . . .	344
Relations internationales. — Ambassadeurs, consuls et traités. — Piraterie. — Délits du droit des gens. — Commerce international. — Esclavage. — Relations entre les Etats de l'Union. — Commerce entre les Etats et avec les Indiens. — Frappe de la monnaie. — Puntion des contrefacteurs. — Poids et mesures. — Naturalisation. — Faillites. — Preuves. — Postes.	
<b>N° XLIII. — Continuation du même sujet (MADISON)</b> . . . . .	355
Pouvoirs divers. — Propriété littéraire et commerciale. — Trahison. — Admission de nouveaux Etats. — Gouvernement des territoires et domaines publics. — Garantie à chaque Etat d'une forme républicaine de gouvernement. — Protection des Etats contre l'invasion et les discordes civiles. — Paiement des dettes antérieures. — Amendements à la Constitution. — Etablissement de ce gouvernement après l'adhésion de neuf Etats. — Relations entre les Etats qui ratifieront et ceux qui refuseront de ratifier.	
<b>N° XLIV. — Restrictions à l'autorité des différents Etats (MADISON)</b> . . . . .	368
Interdiction pour les Etats de conclure des traités et des alliances, de délivrer des lettres de marque, de battre monnaie, d'émettre des bills de crédit, d'établir d'autre étalon monétaire que la monnaie d'or et d'argent, de voter des bills d'attaquer, des lois <i>ex post facto</i> , de passer des lois destructives des contrats, de créer des titres de noblesse, d'établir des droits sur	

les importations et les exportations. — Nécessité de confier à l'Union le droit de faire toutes les lois nécessaires et utiles pour réaliser les différents pouvoirs à elle conférés. — Interdiction d'user de pouvoirs non délégués expressément. — Énumération positive des pouvoirs délégués. — Énumération négative résultant de l'indication des pouvoirs réservés et du silence de la Constitution. — Remèdes contre les abus de pouvoir de l'Union. — Suprématie de la Constitution, des lois constitutionnelles et des traités. — Du serment prêté par les fonctionnaires d'Etats et de l'Union d'être fidèles à la Constitution. — Il n'est aucun des pouvoirs délégués qui soit inutile.

**N° XLV. — Examen du prétendu danger que font courir aux gouvernements des Etats les pouvoirs de l'Union (MADISON)** . . . . .

379

La nouvelle Constitution ne présente aucun danger pour les gouvernements d'Etat. — La tendance dans les Confédérations est de diminuer le pouvoir central. — Les gouvernements des Etats auront plus d'influence sur le peuple. — Les gouvernements des Etats font partie du gouvernement fédéral. — Les fonctionnaires des Etats-Unis seront moins nombreux que ceux des Etats. — Les pouvoirs réservés seront relativement plus grands que les pouvoirs délégués. — La modification proposée consiste moins à donner des pouvoirs nouveaux qu'à renforcer les anciens.

**N° XLVI. — Comparaison de l'influence respective des gouvernements d'Etat et du gouvernement fédéral (MADISON)** . . . . .

387

Les gouvernements d'Etats et le gouvernement fédéral ne sont que des agents différents des mêmes constituants. — L'affection du peuple sera d'abord pour les gouvernements d'Etat. — Le gouvernement fédéral ne deviendra populaire que s'il est mieux administré que les gouvernements d'Etat. — Réfutation de l'objection tirée du pouvoir militaire fédéral. — Conclusion.

**N° XLVII. — Structure particulière du nouveau gouvernement et distribution du pouvoir entre ses différentes parties (MADISON)** . . . . .

397

Examen du principe de la séparation des pouvoirs. — Exactitude du principe. — La Constitution nouvelle ne le viole pas. — Opinion de Montesquieu. — Examen des dispositions des Constitutions d'Etat sur ce point.

**N° XLVIII. — Les départements du gouvernement ne seront pas séparés au point de n'avoir aucun contrôle constitutionnel les uns sur les autres (MADISON)** . . . . .

408

Les pouvoirs d'un département ne seront pas exercés par un autre. — Un département n'aura aucune influence décisive sur un autre. — Examen des garanties contre les empiètements d'un département sur un autre. — Insuffisance de restrictions

- constitutionnelles nouvelles. — Tendence de la législation à absorber les autres départements. — Explication d'un cas d'empiètement de la part de l'Exécutif.
- N° XLIX. — De l'appel au peuple par l'intermédiaire d'une Convention, comme garantie contre les empiètements d'un des départements du gouvernement (HAMILTON OU MADISON) . . . . .** 416
- Utilité de bien définir le mode d'appel au peuple. — Remède suffisant. — Il est très dangereux et sans utilité si l'on y a trop souvent recours. — Quand ces appels sont utiles. — Remarques sur les appels accidentels au peuple.
- N° L. — Des appels périodiques au peuple (HAMILTON OU MADISON) . . . . .** 423
- Avantages et inconvénients des appels à intervalles éloignés et des appels à intervalles rapprochés. — Exemple de la Pennsylvanie.
- N° LI. — La structure du gouvernement doit fournir les freins et contrepoids nécessaires pour maintenir les différents départements (HAMILTON OU MADISON) . . . . .** 428
- Moyen d'obtenir les freins et contrepoids. — Avantages que présente le gouvernement fédéral pour la protection des droits du peuple. — Division des pouvoirs délégués. — Les différents intérêts que l'on trouve dans le peuple.
- N° LII. — La Chambre des Représentants (HAMILTON OU MADISON) . . . . .** 436
- Les électeurs. — Conditions d'éligibilité. — Durée des pouvoirs. — Elections biennales. — Nécessité d'élections fréquentes. — Durée des fonctions en Angleterre, en Irlande et dans les colonies américaines. — Les élections biennales n'offrent aucun danger. — Raisons tirées de la nature et de la situation du Congrès.
- N° LIII. — La Chambre des Représentants (suite) (HAMILTON OU MADISON) . . . . .** 443
- Réfutation de l'objection d'après laquelle là où les élections annuelles finissent, la tyrannie commence. — Nécessité et utilité d'élections biennales. — Objections dirigées contre des pouvoirs trop courts.
- N° LIV. — Distribution des membres de la Chambre des Représentants entre les Etats (HAMILTON OU MADISON) . . . . .** 451
- La population doit être la base de la représentation. — Représentation des esclaves. — Examen de l'objection d'après laquelle les esclaves n'entrent pas dans la représentation locale. — Droit de la propriété à être représentée aussi bien que les personnes. — Les voix au Congrès doivent être proportionnées à la richesse des Etats. — Les recensements ne seront pas falsifiés, attendu que la population sera la base de la taxation aussi bien que celle de la représentation.

- N° LV. — Nombre total des membres de la Chambre des Représentants (HAMILTON OU MADISON) . . . . .** 459
- Importance de la question. — Difficulté de trouver le nombre convenable. — Aux petits Etats il faut un nombre plus petit. — Les pouvoirs limités du Congrès n'exigent pas une représentation nombreuse. — Examen et réfutation des différentes objections. — Source des dangers.
- N° LVI. — Continuation du même sujet (HAMILTON OU MADISON) . . . . .** 467
- Examen de l'objection d'après laquelle le Congrès sera trop peu nombreux pour connaître les intérêts et les vœux de ses électeurs. — Le représentant connaîtra les intérêts de ses électeurs. — Objet de la législation fédérale. — Un petit nombre de représentants suffira. — Taxation. — Milice. — Expérience de la Grande-Bretagne.
- N° LVII. — Examen en ce qui concerne la Chambre des Représentants de la tendance qu'aurait le nouveau système de gouvernement à favoriser une minorité aux dépens de la majorité (HAMILTON OU MADISON) . . . . .** 474
- Cette objection s'adresse à tout gouvernement représentatif. — Les membres élus seront pris dans toutes les classes de la nation. — Énumération des garanties prises pour s'assurer de la fidélité des représentants. — On ne peut, de la comparaison de la composition respective des collèges électoraux, tirer argument pour le système suivi dans les Etats et contre celui adopté pour l'Union. — La thèse n'est pas rationnelle et elle n'est pas fondée. — Exemples tirés de la Chambre des Communes et des Etats de la Confédération.
- N° LVIII. — Examen de l'objection d'après laquelle le nombre des membres de la Chambre ne suivra pas les progrès de la population (HAMILTON OU MADISON) . . . . .** 483
- Comparaison avec les Constitutions des Etats. — Pratique suivie par les gouvernements des Etats. — L'organisation du Congrès sera par elle-même une garantie. — Les Etats importants surveilleront les petits. — Réfutation de l'objection d'après laquelle le Sénat empêchera l'accroissement du nombre des représentants. — La Chambre aura la ressource de refuser les subsides. — Raisons contre une Chambre nombreuse.
- N° LIX. — Pouvoir du Congrès de régler l'élection de ses membres (HAMILTON) . . . . .** 491
- Tout gouvernement doit avoir le moyen de se défendre. — Des différents titulaires de ce pouvoir. — Caractère et étendue de ce pouvoir. — En l'absence de ce pouvoir, le gouvernement fédéral sera à la merci des gouvernements d'Etats. — Réfutation de l'objection d'après laquelle le pouvoir des Etats dans l'élection des sénateurs n'est pas moins dangereux. — Réfutation de l'objection d'après laquelle les intérêts de chaque Etat sont une garantie suffisante contre les abus, de la part des

nistration. — Réeligibilité de l'Exécutif. — Examen des objections. — La non réeligibilité décourage de bien faire, empêche l'expérience, est de nature à priver le pays des hommes nécessaires, empêche la stabilité de l'administration. — Prétendus avantages de la non réeligibilité. — Il ne faut pas empêcher le peuple de choisir les hommes d'expérience.

**N° LXXIII. — Dotation de l'Exécutif et droit de veto (HAMILTON)** . . . . . 609

Sans dotation suffisante, l'Exécutif est à la merci de la législation et son indépendance disparaît. — Du droit de veto. — Raisons invoquées et objections. — Le droit de veto n'est pas absolu. — Il existe déjà dans les Etats de New York et de Massachusetts.

**N° LXXIV. — Commandement des forces militaires et navales et droit de grâce de l'Exécutif (HAMILTON)** . . . . . 618

**N° LXXV. — Droit de l'Exécutif de conclure les traités (HAMILTON)** . . . . . 622

C'est l'une des meilleures solutions de la Constitution. — Objection tirée de la confusion des départements exécutif et législatif. — C'est une heureuse collaboration. — Raisons pour écarter la Chambre des Représentants. — Objection contre la nécessité du concours des deux tiers des sénateurs présents.

**N° LXXVI. — Droit de l'Exécutif de nommer aux fonctions publiques (HAMILTON)** . . . . . 629

C'est une solution excellente. — Le peuple ne peut exercer ce droit. — On a reproché à la Constitution de le confier à l'Exécutif seul. — Le Président sera contrôlé par le Sénat. — Par là, on met un frein au favoritisme. — On a dit que par là le Président pourrait s'assujettir le Sénat. — Impossibilité de corrompre le Sénat entier. — Garantie prévue par la Constitution.

**N° LXXVII. — Droit de l'Exécutif de nommer aux fonctions publiques (suite). Examen des autres pouvoirs de l'Exécutif (HAMILTON)** . . . . . 636

Le concours du Sénat est nécessaire pour destituer aussi bien que pour nommer. — Comparaison avec le système adopté dans l'Etat de New York. — Du pouvoir de communiquer avec le Congrès, de lui recommander des mesures, de convoquer une ou les deux branches du Congrès, d'ajourner le Congrès, de recevoir les ambassadeurs et autres ministres publics, d'assurer l'exécution des lois de l'Union, de commissionner tous les fonctionnaires des Etats-Unis. — Conclusion sur l'Exécutif.

**N° LXXVIII. — Le département judiciaire (HAMILTON)** . . . . . 644

Mode de nomination. — Tenure des fonctions. — Nécessité d'une indépendance absolue. — Du droit de statuer sur l'inconstitutionnalité des lois. — Indépendance nécessaire à cet égard. — Utilité de l'immovibilité.

**N° LXXIX. — Le département judiciaire (suite) (HAMILTON)** . . . . . 655

Nécessité pour l'indépendance du judiciaire de lui assurer un traitement fixe. — Responsabilité du judiciaire. — Impeachment. — Impossibilité de destituer pour incapacité. — Comparaison avec la Constitution de New York.

**N° LXXX. — Les pouvoirs du judiciaire (HAMILTON)** . . . . . 660

La compétence de l'autorité judiciaire doit comprendre : tous les cas que soulèveront les lois de l'Union, l'exécution des articles de la Constitution, ou qui mettront en cause les Etats-Unis, ou qui intéresseront la paix de l'Union vis-à-vis des puissances étrangères, les affaires entre deux Etats ou entre un Etat et les citoyens d'un autre Etat ou les citoyens de différents Etats, les affaires qui prendront naissance en pleine mer, ou les causes d'amirauté, ou dans lesquelles les tribunaux des Etats ne peuvent être compétents. — Examen des articles de la Constitution. — Conformité avec les solutions rationnelles. — Utilité de déléguer au judiciaire national la juridiction d'équité.

**N° LXXXI. — Le pouvoir judiciaire (suite). Répartition du pouvoir judiciaire (HAMILTON)** . . . . . 670

Utilité d'une Cour Suprême. — Utilité de confier le pouvoir judiciaire à un département distinct. — Cela assure plus complètement l'indépendance du judiciaire. — Exemple de certains Etats. — Empiètements possibles du judiciaire sur la législation. — Utilité de créer des Cours inférieures. — Recours à la Cour Suprême. — Insuffisance des tribunaux d'Etat. — Juridiction en premier ressort de la Cour Suprême. — Juridiction en premier ressort des Cours inférieures. — Juridiction d'appel de la Cour Suprême.

**N° LXXXII. — Le pouvoir judiciaire (suite) (HAMILTON)** . . . . . 684

Juridiction des tribunaux d'Etat dans les questions fédérales. — Les tribunaux d'Etat auront tout ce qui n'est pas spécialement délégué. — Rapports entre les tribunaux d'Etat et les Cours fédérales en cas de juridiction concurrente. — Appel possible des tribunaux d'Etat à la Cour Suprême. — Juridiction d'appel des Cours inférieures fédérales.

**N° LXXXIII. — Le pouvoir judiciaire et le jugement par jury (HAMILTON)** . . . . . 690

Objection tirée du silence de la Constitution proposée touchant le jugement par jury dans les affaires civiles. — Importance du jugement par jury. — Affaires criminelles et affaires civiles. — Le jury dans les différents Etats. — Difficulté de poser une règle générale. — Proposition du Massachusetts. — Système de la Constitution de New-York. — Système proposant le jury dans toutes les causes. — Conclusion.

**N° LXXXIV. — Réponse à des objections générales et diverses dirigées contre la Constitution (HAMILTON)** . . . . . 711

Bill des droits. — La liberté de la presse. — Siège du gouvernement. — Dettes dues aux Etats-Unis. — Dépenses entraînées par le nouveau système. — Conclusion.	
<b>N° LXXXV. — Conclusion (HAMILTON)</b> . . . . .	726
Méthode suivie pour la discussion des problèmes. — Appel à la loyauté et à la conscience du lecteur. — Confiance dans les arguments développés. — Les imperfections qui existent ne sont pas une cause suffisante pour rejeter la Constitution. — On les a exagérées. — La Constitution n'est pas radicalement imparfaite. — Les droits et les intérêts du peuple sont sauvegardés. — La Constitution n'est pas parfaite, mais elle est bonne. — La situation du pays ne permet pas d'attendre davantage. — Difficulté de réunir une autre Convention. — On ne fera jamais un plan qui satisfasse tous les Etats. — Des obstacles prétendus au vote d'amendements ultérieurs. — Facilité de les y introduire. — Conclusion.	

## APPENDICE

Articles de Confédération . . . . .	737
Constitution des Etats-Unis . . . . .	748
Résolution de la Convention . . . . .	764
Lettre de Washington au Président du Congrès. . . . .	765
Amendements à la Constitution . . . . .	767